### Relations industrielles Industrial Relations



## Loyauté et discipline Honesty and Discipline

Volume 1, numéro 4, décembre 1945

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1023914ar DOI: https://doi.org/10.7202/1023914ar

Aller au sommaire du numéro

#### Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

**ISSN** 

0034-379X (imprimé) 1703-8138 (numérique)

Découvrir la revue

#### Citer cet article

(1945). Loyauté et discipline. Relations industrielles / Industrial Relations, 1(4), 1–1. https://doi.org/10.7202/1023914ar

Tous droits réservés  ${\hbox{$@$}}$  Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1945

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

# Bulletin des Relations Industrielles

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES DE LAVAL, QUÉBEC

Abonnement : \$1.50 la série de 10 numéros

Secrétaire de la rédaction : Jean-Pierre Després

15 décembre 1945

Numéro 4

Dans ce numéro:		In this issue:	
Clauses de maintien d'affiliation syndicale	2	Handling Shop Grievances	6
La santé industrielle			

# LOYAUTÉ ET DISCIPLINE

## HONESTY AND DISCIPLINE

Récemment un leader ouvrier de Montréal déclarait ce qui suit en marge d'une grève dans l'industrie textile : « Le mouvement ouvrier se doit, pour son succès, de maintenir à sa tête des chefs responsables qui respectent les lois. De nos jours, les lois protègent mieux les ouvriers. Sans doute, elles ne sont pas encore parfaites. mais les gouvernants nous donnent tous des gages de leur volonté de coopérer pour redresser les divers griefs. Ceux qui agissent en marge de ces lois ne font pas autre chose que du sabotage. Ils détruisent les efforts louables des membres du Conseil des relations ouvrières. Les ouvriers devront se liguer pour se débarrasser de ces gens, si les autorités n'osent pas agir. Il s'agit d'une minorité à voix forte qui nuit grandement au prestige nécessaire des véritables chefs ouvriers ». On ne pouvait mieux souligner l'écueil qui guette aujourd'hui le progrès du mouvement syndical.

L'opinion publique est sympathique à la classe ouvrière dans la mesure où ses revendications sont justes et conformes aux dispositions des lois. Une fausse manœuvre serait suffisante pour détruire la confiance que mérite l'ensemble du mouvement syndical. Les unions ouvrières occupent une position stratégique sur le marché du travail et exercent par le fait même une influence décisive sur la vie économique de la nation. En retour, les syndicats ne sauraient se rendre coupables d'abus de confiance tant envers leurs propres membres qu'envers les employeurs et le public. Tous les chefs ouvriers devraient réfléchir sur la déclaration rapportée plus haut. Il y va de l'avenir même du syndicalisme au Canada. Les employeurs ont le droit de compter sur la loyauté et la discipline de la classe ouvrière.

In Montreal, a labour leader recently declared the following in respect with a strike in the textile industry: « Only responsible persons who respect the laws should be governing the labour movement if same is to carry on its work successfully. Nowadays workers are better protected by laws. No doubt these laws are not perfect vet, but governments are assuring us of their will to cooperate in order to settle out the different grievances. Those acting against these laws are doing nothing else but sabotage. They are pulling down the efforts accomplished up to now by the members of the Labour Relations Board. To get rid of these people, workers will have to unite if the authorities do not take action against them. It only concerns a loud speaking minority that is impairing the necessary authority of the real labour leaders ». One could not better state the danger the labour movement is facing presently.

As long as the demands of the working class are justified and in accordance with the provisions of the law, the public opinion is in sympathy with it. A single unwise act is sufficient to destroy the confidence deserved by all the labour movement. Labour unions are now holding a strategic position on the labour market and are also exerting a great influence on the economic life of the nation. For this reason, the labour unions should not dare to abuse the confidence of their members as well as of the employer's and the public's good faith. All the labour leaders should consider the above-mentioned declaration. The future of trade-unionism in Canada depends on it. Employers have the right to rely upon the honesty and discipline of the working class.